

GENERALITES

I - OBLIGATION

Durant l'année de **PCEM2**, **tou(te)s** les étudiant(e)s (en première inscription ou en redoublement) doivent obtenir la validation de l' **enseignement libre 1** qui constitue l'ensemble " **E11** " des modalités de l'examen final.

Durant l'année de **DCEM1**, **tou(te)s** les étudiant(e)s (en première inscription ou en redoublement) doivent obtenir la validation de l' **enseignement complémentaire 2** qui constitue le groupe d'enseignement " **G7** " des modalités de l'examen final.

II - DUREE ET LISTE DES OPTIONS

L'enseignement complémentaire doit couvrir un programme de 45 heures (minimum).

Il est à choisir :

- dans la liste des **10 enseignements complémentaires** proprement dits dispensés par la Faculté de médecine (cf. page 9 et suivantes),
- dans la liste des **4 enseignements complémentaires** dispensés en Faculté de Chirurgie Dentaire (cf. page 32),
- dans la liste des **masters** (recherche ou professionnel) enseignés en Médecine, en Odontologie ou dans d'autres UFR de l'Université de Strasbourg / UdS (cf. page 4),
- dans la liste des **U.E. (unités d'enseignement)** choisies dans les masters enseignés en Médecine ou à l'UdS (cf. page 4),
- dans la liste des " **enseignements d'ouverture** " dispensés à l'Université de Strasbourg, ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur (cf. page 6),
- dans le cadre d' " **option libre** " proposée par le(la) candidat(e) et agréée par le Doyen de la Faculté de Médecine (cf. page 6)
- dans le cadre du **tutorat**, du **monitorat de T.P.** ou d'un **séjour à l'étranger** (page 5).

III - MODALITES DE CHOIX

AUCUNE OPTION LIBRE NE POURRA ETRE ACCORDEE PAR LE DOYEN APRES LE 28 SEPTEMBRE 2011 à midi.

EN L'ABSENCE D'UNE INSCRIPTION EN OPTION LIBRE OU EN U.E. DE MASTER, TOU(TE)S LES ETUDIANT(E)S DEVRONT PARTICIPER LES 29 ou 30 SEPTEMBRE 2011 AU CHOIX D'UN ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE DISPENSE DANS LES FACULTES EN MEDECINE ET D'ODONTOLOGIE.

1 - Quel enseignement complémentaire choisir ?

a) Si l'étudiant(e) opte pour l'un *des enseignements complémentaires dispensés par la Faculté de Médecine ou d'Odontologie*, il(elle) devra participer au choix qui aura lieu :

- le **vendredi 30 septembre 2011 à 14h00** (pour le **PCEM2**) en salle 209 du forum
- le **jeudi 29 septembre 2011 à 9h00** (pour le **DCEM1**) en salle 209 du forum

Les **postes mis au choix** dans chacun des modules seront répartis entre les promotions de PCEM2 et de DCEM1 au prorata de leurs inscrits.

Le choix s'adressera aux étudiant(e)s par petits groupes de 5.

En 2011-2012, l'**ordre d'appel** s'effectuera :

- pour la promotion de **PCEM2 (2011)** :
 - **de M^{lle} RAHEM Dhaouia en descendant vers Z**
(l'année prochaine, le choix de DCEM1 se fera dans le sens inverse),
- pour la promotion de **DCEM1 (2011)** :
 - **de M^{lle} LUHMANN Laura en remontant vers AA**
(soit le sens inverse du choix de la promotion de PCEM2 de 2010)

b) Si l'étudiant(e) était inscrit à un **certificat de MSBM** jusqu'en 2006-2007 (pour mémoire)

c) Si l'étudiant(e) s'inscrit à un Master ou à une ou plusieurs unité(s) d'enseignement: cf. p.4

d) Si l'étudiant(e) accomplit un **monitorat de T.P.** ou de **langues** ou le **tutorat de PCEM1** : cf. page 5

e) Si le(la) candidat(e) postule un enseignement complémentaire **en dehors de la Faculté de Médecine**: cf. pages 6 et 8.

f) Si l'étudiant(e) choisit l'un des enseignements complémentaires enseignés à la **Faculté d'Odontologie**: cf. page 32.

2 - Après un 1er échec à un enseignement complémentaire

Les inscriptions pour un enseignement complémentaire donné sont prises pour l'**année universitaire en cours**. Elles ne sont donc pas reconduites d'une année sur l'autre.

En conséquence, **tou(te)s** les étudiant(e)s ayant subi un échec à l'enseignement complémentaire sont tenu(e)s de se réinscrire l'année suivante afin de préciser leur option pour l'année :

- **renouvellement** de leur précédente inscription au même enseignement, dans la limite des places disponibles, lors du choix,
- **changement** de module,
- choix d'une option libre,
- inscription à un Master ou à des U.E.

3 - Choix de l'enseignement complémentaire 2 du DCEM1 (G7)

Le choix de l'enseignement complémentaire 2 afférent au DCEM1 (groupe d'enseignement «G7») doit être obligatoirement **différent** de celui validé au titre du **PCEM2 (sauf pour les langues : cf. page 8)**.

En cas de dispense de l'enseignement complémentaire 1 accordée au PCEM2 au titre d'une "option libre", d'une U.E. de master ou d'un "enseignement d'ouverture", l'étudiant(e) devra choisir, pour le DCEM1, soit un enseignement dispensé par la Faculté de Médecine ou la Faculté de Chirurgie Dentaire, soit une autre U.E. de master ou **des U.E. de master différentes**. Il (elle) ne pourra plus rechoisir une nouvelle option libre.

Tout(e) étudiant(e) est cependant autorisé(e) à valider, au titre du PCEM2 et du DCEM1, **deux certificats différents** de deux U.E. de master, deux tutorats de P1, ou de fonctions d'étudiant-correcteur des concours blancs de P1.

4 - Anticipation de l'enseignement complémentaire 2

a) Tout(e) étudiant(e) **redoublant le PCEM2** pourra suivre par **anticipation**, durant son année de redoublement, le groupe d'enseignement «G7» correspondant à l'enseignement complémentaire 2 qui relève de la 3ème année de médecine (DCEM1).

b) Pour s'inscrire à cet enseignement, le(la) candidat(e) devra en faire la demande écrite au Doyen, **avant le 28 septembre 2011**.

L'**autorisation** ne pourra lui être accordée qu'en fonction de la compatibilité du programme des enseignements afférents au PCEM2 et au DCEM1 que le(la) candidat(e) devra suivre et dans la limite des places vacantes. Le candidat choisira dans la limite des places laissées vacantes à l'issue du choix.

c) Validation : cf. modalités à la page 37.

IV - VALIDATION D'UN ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

Cf. Modalités d'examen aux pages 35 à 37.